



Délais retour dépôt de plainte

Par **pseudo1968**, le **14/09/2013 à 08:16**

suite à mon choix de rompre en septembre 2012 et non acceptation de mon ex (histoire qui n'a duré qu'1an et demi)

j'ai déposé fin mai 2013 plainte contre mon ex pour :

appels téléphoniques malveillants réitérés (j'ai du changer de numéro avant le dépôt de plainte donc pas de preuve de ma part juste ma parole),

atteinte au secret ou suppression d'une correspondance adressée à un tiers (mails où il reconnaît avoir commis ce délit + mails d'insultes et j'en passe, déposés lors de la plainte)
menace de mort réitérée (par voix orale de sa part donc pas de preuve non plus)

à ce jour il continue de m'adresser des mails (qui m'emmerde plus que tout, sur messagerie perso + pro) je dois aller déposer les documents pour un complément de plainte.

Que risque t-il (j'espère très cher de la part du procureur avec grosse remise sur les rails) et combien de temps cela met-il avant d'avoir une réponse du procureur ?